

PROGRAMME TFP ASA « TYPOLOGIE 10 »

Agent de sûreté aéroportuaire – RNCP40278

Cadre réglementaire : cahier des charges ADEF en vigueur V01032025

Public visé : toute personne majeure souhaitant devenir agent de sûreté aéroportuaire

Objectifs de la formation :

Acquérir les compétences nécessaires pour assurer les missions de sûreté de l'aviation civile conformément à la réglementation européenne et nationale

Prérequis :

- ❖ Nationalité française ou européenne
- ❖ Autorisation préalable d'entrée en formation en cours de validité délivrée par le CNAPS
- ❖ Casier vierge (bulletin n° 3)
- ❖ Réussite aux épreuves écrites et orales de la langue française (niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues)
- ❖ Réussites aux tests obligatoires (test psychotechnique, imagerie Rayon-X et daltonisme)
- ❖ Lettre d'intention d'embauche

MODALITES et DELAIS D'ACCES : sous-réserves de satisfaire à l'ensemble des prérequis et du délai d'obtention de l'autorisation préalable d'entrée en formation délivrée par le CNAPS (en moyenne 1 mois)

DUREE DE LA FORMATION : 182 heures

NOMBRE STAGIAIRES : 4 à 12

- a) **Tronc commun sécurité : 41h**
- b) **Partie sûreté aéroportuaire : 138h**
 -  Théorie et pratique hors équipements : **74h** Théorie équipements : **12h**
 -  Analyse d'images sur simulateur : **50h**
 -  DCA et Cybersécurité : **2h**
- c) **Evaluations, certification et examens (dont préparation aux examens) : 21h**

PROGRAMME DETAILLE

a) *Tronc commun sécurité (41h)*

Module juridique (17h)

Environnement juridique de la sécurité privée

- Connaître le livre VI du code de la sécurité intérieure et de ses décrets d'application (**4h**)
- Connaître les dispositions utiles du code pénal (**3h**)
- Application de l'article 73 du code de procédure pénale (**2h**)
- Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques (**1h**)

- Respecter la déontologie professionnelle (4h)
- Principes de la République (3h)

Module stratégique (24h)

- Gestion des premiers secours - SST (14h)
- Gestion des risques et des situations conflictuelles (5h)
- Transmission des consignes et informations (5h)

b) Sûreté aéroportuaire (138h)

- 11.2.2 : formation de base
 - 11.2.3.1 : inspection/filtrage des personnes, des bagages de cabine, des articles transportés et des bagages de soute
 - Compréhension de la configuration du point d'inspection/de filtrage et du processus d'inspection/de filtrage
 - Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
 - Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés transportés,
 - 11.2.3.2 : inspection/filtrage du fret et du courrier
 - Connaissance des actes d'intervention illégale déjà perpétrés dans l'aviation civile, des attentats terroristes et des menaces actuelles
 - Connaissance des prescriptions légales applicables
 - Connaissance des objectifs et de l'organisation de la sûreté de l'aviation
 - Connaissance des techniques de fouille manuelle
 - 11.2.3.3 : inspection/filtrage du courrier et matériel transporteurs aériens, des approvisionnements de bord et des fournitures d'aéroport
 - Connaissance des prescriptions légales applicables
 - Aptitude à faire fonctionner les équipements de sûreté utilisés
 - Aptitude à interpréter correctement les images produites par l'équipement de sûreté
 - Connaissance des exigences applicables au transport
 - 11.2.3.4 : inspection/filtrage des véhicules
 - Connaissance des moyens de dissimulation d'articles prohibés
 - Connaissance des procédures d'intervention d'urgence
 - Connaissance des techniques d'inspection des véhicules
 - Capacité à effectuer des inspections de véhicules selon une norme suffisante pour raisonnablement garantir la détection des articles prohibés dissimulés
 - 11.2.3.5 : contrôles d'accès à un aéroport et opérations de surveillance et de patrouille
 - Connaissance des systèmes de contrôle d'accès utilisés à l'aéroport
 - Connaissance des autorisations, y compris des titres de circulation et des laissez-passer de véhicules donnant accès aux zones côté piste et capacité à identifier ces autorisations
 - Connaissance des procédures de patrouille et de contrôle des personnes et des circonstances dans lesquelles les personnes doivent être signalées ou invitées à justifier de leur identité
 - Capacités relationnelles, en particulier pour faire face aux différences culturelles et aux passagers susceptibles de causer des troubles

c) Méthodes mobilisées : cours ENAC, ICONOGRAPHIC, matériel SST, simulateurs, armes factices, EAGLE 7, LOGYX

d) Modalités d'évaluation (21h)

1/ Evaluations partie sûreté aéroportuaire : QCM + imagerie (3h)

2/ Evaluation partie socle commun par un Jury paritaire (3h avec préparation examens blancs)

3/ Certification centre accrédité ENAC : QCU + Imagerie (15h avec préparation)

Composition de la session :

- QCU théoriques
- Reconnaissance d'images sur simulateur LOGYX

Domaines évalués (Règlement 185/2010) : 11.2.2, 11.2.3.1, 11.2.3.2, 11.2.3.3, 11.2.3.4 et 11.2.3.5